

**SAC-071102**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

198<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 2 novembre 2007

Salle 136 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton
Jonathan Blanchard, étudiant	Moncton	Ward O'Neill, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	U de M	François Renaud, professeur	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Richard Boulanger, professeur	Moncton	Justin Robichaud, étudiant	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Luc Vigneault, professeur	Edmundston
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Manfred Winter, professeur	Moncton
Paul-A. Chiasson, doyen	Moncton		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	<b><u>INVITÉS ET INVITÉES</u></b>	
Paul Deguire, professeur	Moncton	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Sylvie Desjardins, étudiante	Edmundston	Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Nassir El-Jabi, vice-recteur Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Serge Gauvin, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marielle Gervais, professeure	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Salem Lakhal, professeur	Moncton	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Guy Lefrançois, bibliothécaire	Edmundston		
Patrick Maltais, directeur	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Claude Miningou, étudiant	Moncton		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Étienne Dako, Jeanne d'Arc Gaudet, David Lonergan, Claudette Melanson et Alain Roberge

**ABSENCE :** Albert Lavoie

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070824 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC-070824) .....	5
8.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	5
9.	NOMINATIONS .....	7
	9.1 Comité d'appel du Sénat académique .....	7
	9.2 Comité de sélection des grades honorifiques .....	7
10.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....	8
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	9
	11.1 Modifications aux règlements universitaires de deuxième et troisième cycles .....	9
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-071001 .....	12
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	12
	13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie .....	12
	13.2 Maîtrise ès sciences (informatique) .....	18
	13.3 Formation linguistique .....	22
14.	PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	29
15.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070929 (RÉUNION ANNUELLE) ET CGV-070929 (RÉUNION ORDINAIRE) ...	34
16.	AFFAIRES NOUVELLES .....	35
17.	PROCHAINE RÉUNION .....	35
18.	CLÔTURE .....	35
	DOCUMENTS .....	36
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	DOCUMENT B : Tableau de création et d'abolition de cours par le Comité des programmes depuis septembre 2005 .....	B(1-7)
	DOCUMENT C : Nominations .....	C(1-3)
	DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes .....	D(1-20)
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-071001 .....	E(1-103)
	DOCUMENT F : Protocole d'édition de l'Université de Moncton .....	F(1-4)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres. Il s'agit de la 198<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Jonathan Blanchard, étudiant au Campus de Moncton; Cong Tam Nguyen, professeur au Campus de Moncton et Emmanuelle Tremblay, professeure au Campus de Shippagan. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et il nomme Suzanne LeBlanc et Jocelyne Roy-Vienneau comme scrutatrices. Il est 8 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Ajout :

7.1 Résolutions transmises à titre d'information

**R : 01-SAC-071102**

Edgar Robichaud, appuyé par Lise Caron, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070824

Corrections :

- ▶ À la page 1, il faut lire : Marie-France Albert, doyenne Moncton.
- ▶ À la page 7, premier paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : ...répondent à l'objectif numéro 3 par exemple et qu'ils doivent être ajoutés...
- ▶ À la page 10, quatrième paragraphe, il faut lire Renaud au lieu de Vigneault.
- ▶ À la page 12, point 10.6, il faut lire : Marie-Élaine LeBel.
- ▶ À la page 14, point 14.1, cinquième ligne, il faut lire : ...pour assurer le développement de cette culture.

**R : 02-SAC-071102**

Charles Bourque, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-070824 tel que modifié. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

### 7.1 Résolutions transmises à titre d'information

Voir le Document B, p. 1-7

**VRER** : Comme vous pouvez le constater au point 11.3 du procès-verbal, le recteur et vice-chancelier avait suggéré qu'il serait intéressant d'avoir un bilan des cours créés et abolis depuis que la création et l'abolition des cours relevaient du Comité des programmes. Ce document vous a été distribué à titre d'information ce matin. J'ajouterais que, puisque la réunion du mois d'août est la première réunion de l'année, l'on devrait dorénavant remettre cette information à ce moment.

## 8. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Recteur et vice-chancelier** : Il s'agit d'un dossier d'actualité. Si vous avez eu la chance de regarder l'ensemble des documents de la réunion du Sénat académique, vous trouverez une synthèse du dossier dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs.

Je voudrais rappeler quelques dates et ensuite donner les développements récents. Après la création de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick en janvier 2007, un document de réflexion a été publié au mois de mars 2007. Cette date coïncidait, plus ou moins, avec la tenue d'une réunion du Sénat académique et il y avait eu les premières réactions de la part des sénatrices et des sénateurs concernant certaines hypothèses de travail, notamment celles autour de la vision que l'on semblait donner aux universités. Je me souviens du débat où l'on avait une impression générale qu'il y avait une vision assez réductrice de ce qu'est une université et aussi l'importance de cette université pour la société acadienne et néo-brunswickoise dans l'avenir.

Au cours du mois d'avril, la Commission a annoncé une série de consultations publiques et elle a donné des dates limites pour la réception des mémoires. Plusieurs mémoires ont été préparés. L'Université de Moncton a soumis un mémoire ainsi que les trois associations professorales de l'Université et les associations étudiantes. J'ai relu les mémoires hier soir. Je pense que l'on doit admettre qu'il y a une direction similaire pour l'ensemble des mémoires soumis par notre communauté universitaire. Le premier constat, c'est que nous aurions une université francophone, l'Université de Moncton, avec trois campus. Ensuite, sans le rejeter d'entrée de jeu, je dirais que l'on souhaite un rapprochement avec le régime des collèges communautaires et assurer une capacité d'action qui serait relativement distincte entre le volet collégial et le volet universitaire. Je résume ce que j'ai vu dans les mémoires jusqu'à maintenant.

Il y avait des préoccupations dans les mémoires des professeures et professeurs et celui de l'Université concernant la définition des structures de gouvernance du système universitaire. Je pense que l'on a, chacun à notre façon, rejeté les suggestions de la Commission qu'il s'agissait d'une gouvernance de type dinosaure. Selon nous, l'Université doit avoir un système bicaméral avec un Sénat académique comme on le connaît actuellement en Amérique du Nord et en Europe. Ce sont des éléments très importants qui ont été soulevés. Du côté des étudiantes et étudiants et ailleurs, les problèmes liés aux coûts des études et au sous-financement des universités ont été soulevés de façon éloquente et détaillée. On sait que le Nouveau-Brunswick est la deuxième juridiction au Canada ayant des droits de scolarité élevés et la province a connu la plus forte augmentation des droits de scolarité en septembre 2007. C'est une situation qui nous touche concrètement depuis quelques années. Je dirais aussi que, dans l'ensemble, nos mémoires indiquent de façon non équivoque que tout système qui découlera de cet exercice doit respecter le principe de la dualité linguistique canadienne et néo-brunswickoise. Certains mémoires font des suggestions plus ouvertes en ce qui concerne un régime de collaborations et de passerelles entre les formations collégiales et universitaires. Je pense que ce n'est pas nécessairement exprimé d'une façon aussi précise, mais il y a certainement une ouverture sur cette question.

Par rapport aux séances publiques, dans certaines régions, il y avait peu de gens alors que dans d'autres, par exemple les régions de Shippagan, d'Edmundston et de Campbellton, il y en avait beaucoup. Les séances ont permis d'obtenir des informations sur lesquelles la Commission pouvait se baser pour faire son rapport. Le 14 septembre 2007, le rapport a été publié.

**8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
(suite)

Je crois qu'il faut reconnaître quelques éléments de ce rapport, surtout ceux concernant les coûts relatifs aux études. Certaines recommandations ont été bien reçues par nos associations étudiantes. Aussi, d'autres éléments vont dans la bonne direction, notamment ceux reliés au dossier de la recherche dans les universités du Nouveau-Brunswick. Il y a quand même certains éléments dans le rapport qui font référence à ce dossier et qui interpellent le gouvernement et les institutions universitaires à agir davantage pour assurer le plein développement au niveau de la recherche et maintenir une concurrence saine par rapport au système universitaire canadien.

Certaines recommandations ont fait l'objet d'une critique sévère. Évidemment, on pense à celles touchant la gouvernance et le rôle du sénat académique. Aussi, il y a la recommandation touchant la formule de financement des universités et celle relative à la création d'une commission provinciale qui remplacerait, en ce qui concerne les universités, la CESP. M.

Enfin, les recommandations menant au démantèlement partiel de l'Université de Moncton et de la University of New Brunswick par rapport aux campus d'Edmundston, de Shippagan et de St-Jean ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias. Nous avons tous lu les médias en rapport avec ceci et je dirais qu'il y a eu un certain nombre de déclarations qui sont venues tardivement de la part de la province du Nouveau-Brunswick, notamment celles du ministre Doherty qui, ultimement, a fait quelques déclarations qui semblent avoir mis la barre à un autre niveau que celui tracé dans le rapport.

Lorsque le ministre a déclaré qu'il y aura toujours une université à St-Jean et que le lendemain, il a été obligé de préciser sa pensée concernant l'Université de Moncton en disant qu'il y aura toujours une présence d'enseignement universitaire forte dans le Nord de la province, articulée autour de l'Université de Moncton, notamment ses campus à Edmundston et à Shippagan, c'est alors que presque simultanément, le gouvernement a décidé de passer à une nouvelle étape dans ce débat, étape qui consiste à mettre sur pied un groupe de travail. Les quatre recteurs des universités publiques du Nouveau-Brunswick ont été informés de l'intention du gouvernement de créer ce groupe de travail lorsqu'ils ont rencontré le premier ministre à la mi-octobre. Ces derniers jours, de nouveaux membres ont été ajoutés au groupe de travail.

L'autre élément que je dois préciser, lorsque nous avons eu un débat au Conseil des gouverneurs en septembre, c'est que le Conseil a été très explicite sur le fait que l'Université de Moncton devait réitérer publiquement qu'elle demeurerait une université ayant trois campus : un campus à Edmundston, un campus à Shippagan et un campus à Moncton. De plus, le Conseil des gouverneurs nous demandait d'encourager le gouvernement à mettre sur pied une table de travail qui aurait le mandat d'examiner les rapprochements possibles entre le réseau du collège communautaire et l'Université de Moncton.

Lorsque l'on parle de rapprochement, on peut avoir des modèles très différents. Nous avons mis sur pied des programmes appliqués en partenariat avec les collèges communautaires dans un certain nombre de disciplines. Ceci est certainement une approche, mais à l'autre bout d'un continuum, on retrouverait des rapprochements beaucoup plus structurants entre le système collégial et le système universitaire.

Il y a des réalités différentes d'une institution à l'autre et d'une région à l'autre. Les défis d'un campus collégial sont différents de ceux d'un campus universitaire. Est-ce qu'il y a une volonté de trouver un genre de symétrie qui pourrait s'appliquer à l'ensemble du système? Est-ce que l'on va pouvoir argumenter qu'il y a des réalités qui sont différentes en ce qui concerne les francophones et les anglophones? Ces questions, selon moi, sont très pertinentes. L'envergure du mandat du groupe de travail n'est pas encore connue. Il y a eu huit mois de consultations publiques. Il y a eu le dépôt de 125 mémoires. Les gens ont certainement eu la chance de faire valoir leur point de vue sur les enjeux. Je pense que le gouvernement a tiré la conclusion que le rapport de la Commission n'avait pas tout à fait reflété l'ensemble de ce qu'elle a entendu aux audiences publiques et de ce qui se dégageait dans les mémoires. Je ne pense pas que l'intention du gouvernement est de créer une nouvelle Commission.

**8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
(suite)

Je crois que le gouvernement veut savoir s'il y a des éléments dans le rapport qui peuvent être mis en œuvre en raison d'un consensus général par rapport à certaines recommandations. Probablement que le groupe de travail devra identifier les difficultés majeures. J'espère que l'on ne commencera pas à partir d'une feuille blanche.

Je terminerai mon propos en rappelant certaines dates importantes. Il y aura un discours du trône le 27 novembre 2007. Annonceront-ils certaines choses? Je ne le sais pas. S'il devait y avoir des réformes nécessitant des modifications législatives, à ce moment, ceci nous indiquerait que la fenêtre d'ouverture pour faire cela serait à la session législative du printemps. Enfin, tout semble indiquer que le mandat du groupe de travail sera un mandat relativement court dans le temps. Cela fait un an que la question est débattue. À un moment donné, le gouvernement devra prendre des décisions et les présenter devant l'Assemblée législative.

**9. NOMINATIONS**

Voir le Document C, p. 1-3

**9.1 Comité d'appel du Sénat académique**

**Présidence**

**R : 03-SAC-071102**

Mise en candidature :

Colette Landry Martin

Proposée par Gaston LeBlanc

**Colette Landry Martin** est élue présidente du Comité d'appel du Sénat académique.

**Suppléances à la présidence**

**R : 04-SAC-071102**

Mises en candidature :

Teréz Rétfalvi

Proposée par Gaston LeBlanc

Thomas LeBlanc

Proposé par Gaston LeBlanc

**Teréz Rétfalvi** et **Thomas LeBlanc** sont élus suppléante et suppléant à la présidence du Comité d'appel du Sénat académique.

**Membre professeur**

**R : 05-SAC-071102**

Mise en candidature :

Étienne Dako

Proposé par Paul Deguire

**Étienne Dako** est élu membre professeur du Comité d'appel du Sénat académique.

**9.2 Comité de sélection des grades honorifiques**

**R : 06-SAC-071102**

Mise en candidature :

Jonathan Blanchard

Proposé par Claude Miningou

**Jonathan Blanchard** est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.



## 10. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

**Miningou** : Quels sont les critères?

**Président d'assemblée** : On peut aller les chercher si vous voulez.

**Miningou** : Je pourrais les avoir après.

**Président d'assemblée** : Dorénavant, on pourrait ajouter les critères au début du cahier.

## 11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

### 11.1 Modifications aux règlements universitaires de deuxième et troisième cycles

Voir le Document D, p. 1-20

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les modifications proposées aux règlements universitaires de deuxième et troisième cycles.

**R : 08-SAC-071102**

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les modifications apportées aux règlements universitaires 31 et 32 de deuxième et troisième cycles telles que proposées dans le document. »*

**McKee-Allain** : J'appuie la recommandation. Toutefois, j'aimerais discuter des inquiétudes que j'avais exprimées en mai. Ma première inquiétude est liée au règlement 31.5.1. Dorénavant, l'examineur ou l'examinatrice sera hors-université plutôt que hors-programme. Ce changement aura des impacts surtout dans le domaine des études françaises et de la littérature, domaines dans lesquels plusieurs thèses de maîtrise ou de doctorat touchent aux études acadiennes. Le fait d'avoir une examinatrice ou un examinateur hors-programme nous permet, dans nombre de cas, d'avoir accès à de l'expertise de notre université. Le changement implique que, désormais, nous ne pourrions plus avoir recours à nos spécialistes.

Ma deuxième inquiétude, c'est le fait que le règlement, dans l'ensemble, ajoute une certaine rigidité. Le troisième aspect touche le concept d'objectivité. Un sénateur nous disait que le fait d'avoir recours à l'extérieur de l'Université permettait d'avoir de l'objectivité et de l'impartialité. Je vais exprimer mon désaccord et je tiens à le souligner une fois de plus aujourd'hui. Avoir recours à quelqu'un de l'extérieur de notre université n'est pas une preuve d'objectivité. C'est beaucoup plus complexe que cela.

**C. Bourque** : Le règlement 31.7.1 traite du deuxième cycle. Est-ce que tous les programmes de maîtrise, même ceux qui n'ont pas de soutenance de thèse, devront obligatoirement prévoir une soutenance de thèse pour les études de deuxième cycle?

**VRER** : Les programmes de maîtrise sans thèse, adoptés au Sénat académique, ne seront pas assujettis au règlement.

**Recteur et vice-chancelier** : Est-ce que la question fait référence aux programmes de maîtrise avec thèse, mais que les thèses ne sont pas soumises à un comité de soutenance?

**C. Bourque** : C'est ça la question. En chimie, notre programme de maîtrise ne prévoit pas une soutenance. Donc, il me semble qu'il devrait y avoir un libellé qui tienne compte de cette situation.

**Président d'assemblée** : Par exemple, *organise s'il y a lieu la soutenance?* Si c'est cela l'intention, est-ce que quelqu'un s'oppose à cette correction du libellé? Donc, il y a consensus.

### 11.1 Modifications aux règlements universitaires de deuxième et troisième cycles (suite)

**M. Caron** : Je voudrais proposer un amendement au règlement 31.7.2. Ce règlement se termine par une phrase en caractère gras. Il s'agirait de remplacer deux examinatrices par une majorité d'examinatrices ou d'examineurs. Je vous rappelle que le règlement 31.5.1 dit que le jury sera composé normalement de trois personnes. Normalement, ça ne veut pas dire toujours trois personnes. Ce serait la même chose pour le règlement 32.9.2.

**Président d'assemblée** : Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce changement à l'amiable?

**Lakhal** : Cet amendement pourrait poser problème.

**Président d'assemblée** : Alors, ça suffit.

#### Amendement

**R : 09-SAC-071102**

Michèle L. Caron, appuyée par Lise Caron, propose :

« Aux paragraphes 31.7.2 et 32.9.2, remplacer 'deux' par une majorité d'. »

**Lakhal** : Il y a des mémoires pour lesquels on prévoit deux évaluateurs seulement. Alors, si l'on dit *la majorité*, cela veut dire qu'il suffit d'un qui s'oppose. Par contre, dans le cas où il y en a deux, si les deux disent non, alors c'est correct,

**Président d'assemblée** : Je pense que l'on pourrait répondre qu'un sur deux n'est pas une majorité. Je ne sais pas si je me trompe en disant ça. Si l'on demande une majorité des voix et que l'on en a la moitié, ce n'est pas une majorité. Une majorité, c'est toujours plus que la moitié.

Vote sur R09

Pour 31

Contre 5

ADOPTÉE

**Baudouin** : Concernant le règlement 31.5.1, est-ce que le Comité des programmes ou la Faculté des études supérieures et de la recherche élaborera des critères pour le choix des examinatrices ou examinateurs hors-université? Le fait que l'examinatrice ou l'examineur est hors-université ne veut pas dire qu'il ou elle est professeure ou professeur dans une autre université. Deuxièmement, est-ce que cela va augmenter les dépenses? Il devrait y avoir des politiques claires sur ces questions.

**Deguire** : Suite à ce que le sénateur Bourque a dit tantôt concernant le règlement 31.7.1, la soutenance de thèse n'est pas toujours obligatoire, donc on a ajouté *s'il y a lieu* à la soutenance, mais on parle de soutenance à deux endroits dans le même règlement. On pourrait peut-être mettre le *s'il y a lieu* aux deux endroits.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a des objections à ça? Est-ce que l'on ajoute une deuxième fois *s'il y a lieu*? D'accord.

**Bouchard** : Je partage les préoccupations de la sénatrice McKee-Allain sur le grand nombre de règlements encadrant les thèses de maîtrise. Je pense que l'on y accorde une très grande importance dans notre université. Dans un autre dossier, on a vu des évaluateurs en psychologie expliquer que la thèse en psychologie prend du temps en raison des exigences. Je pense que nous pourrions faire des commentaires similaires par rapport à d'autres maîtrises. Je vais appuyer cette recommandation. J'aimerais par contre poser une question sur la modification que le Comité des programmes a apporté, à la page 8, quand on dit *le cas échéant, après avoir manifesté etc., l'étudiant doit confirmer sur l'attestation qu'elle ou qu'il accepte les conséquences de sa démarche*. Quelles sont les conséquences de sa démarche? Est-ce que l'on prend pour acquis que si la directrice ou le directeur ne veut pas que l'étudiante ou l'étudiant dépose sa thèse, elle ou il ne l'appuiera pas?

**VRER** : La conséquence de la démarche, c'est que l'individu se présente devant un jury sans avoir l'appui de la personne qui est censée l'avoir guidé à travers tout le processus.



**12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-071001**

Voir le Document E, p. 1-103

**R : 11-SAC-071102**

Charles Bourque, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-071001. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)****13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les documents. Les programmes de psychologie ont été évalués par deux spécialistes de la profession, monsieur Luc Granger de l'Université de Montréal et monsieur Pierre Mercier de l'Université d'Ottawa. Un rapport préliminaire a été déposé au mois de juin 2006 et le rapport final a été déposé au mois de novembre 2006. Les programmes évalués lors de l'exercice étaient la maîtrise ès arts en psychologie et le doctorat en psychologie. Toutes les instances interpellées par cette évaluation ont eu l'occasion de réagir au rapport.

Les évaluateurs décrivent l'École de psychologie comme une unité académique performante. Aussi, un point important dans cette évaluation est l'orientation que le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick veut donner à la profession à compter de l'année 2011. Dès 2011, le doctorat sera obligatoire pour accéder à la profession.

Au niveau des programmes, les évaluateurs reconnaissent la qualité de ceux-ci, mais ils soulèvent deux points: la durée des études de deuxième et de troisième cycles en psychologie et la structure du programme. Un examen des statistiques nous apprend que deux personnes ont terminé le doctorat depuis l'année 2000. Le manque de bourses et de financement forcent souvent les candidates et les candidats à travailler pendant leurs études, ce qui pourrait expliquer en partie le retard accusé.

Au niveau de la maîtrise, les évaluateurs concluent que le programme correspond à un programme de maîtrise en psychologie générale. La majorité de la clientèle est constituée de personnes voulant être admises au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick pour accéder à la pratique professionnelle. Il est évident que le programme de la maîtrise doit être repensé pour répondre aux nouvelles exigences du Collège.

Au niveau du doctorat, les évaluateurs ont parlé de certains problèmes quant à la conception du programme et l'encadrement des étudiantes et étudiants. Les évaluateurs tirent la conclusion suivante et je cite : «...que, dans sa forme actuelle, le doctorat ne sera probablement pas recevable pour l'agrément de la Société canadienne de psychologie ».

Devant ces faits, nous proposons de créer un programme de doctorat en psychologie différent du Ph. D. fondamental. Je parle du D. Psy. Ce programme serait de plus courte durée, soit de quatre ans. Il mènerait directement à la pratique. Ce que nous allons recommander également, c'est d'examiner la possibilité de créer un Ph. D. clinique avec des cours, un internat et une thèse. Le Ph. D. clinique aurait un cursus de cours similaire à celui du D. Psy., sauf pour quelques cours orientés vers la recherche. Ce Ph. D. clinique serait d'une durée d'au moins cinq ans. Il donnerait accès à la profession et il formerait aussi des professeures et des professeurs universitaires.

**R : 12-SAC-071102**

Neil Boucher, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de deuxième et troisième cycles de psychologie. »*

**13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)****R : 12-SAC-071102 (suite)****RECOMMANDATION 1**

*Que l'École de psychologie s'assure que les étudiantes et les étudiants du programme soient informés des exigences actuelles inhérentes à l'accès au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que les admissions au programme de maîtrise ès arts en psychologie soient suspendues à compter de l'automne 2009 et que le programme soit aboli à compter de l'automne 2011.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que l'École de psychologie et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) procèdent à la création d'un programme de doctorat en psychologie post-baccalauréat de type D. Psy. d'une durée normale de quatre ans qui satisfera aux exigences de l'Accord de reconnaissance des organismes de réglementation des psychologues professionnels au Canada, aux critères d'accréditation de la Société canadienne de psychologie ainsi qu'aux exigences d'admission du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. Advenant le cas où ce programme ne peut être prêt pour l'automne 2009, l'École devra maintenir son programme de maîtrise et assurer une passerelle « maîtrise-doctorat » jusqu'à ce que le programme de doctorat soit créé, soit au plus tard à l'automne 2011.*

**RECOMMANDATION 4**

*Compte tenu de la recommandation 3, que l'École de psychologie et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires étudient la pertinence d'offrir un programme de doctorat en psychologie de type Ph. D. clinique en raison des coûts, des impacts sur les ressources humaines et matérielles et la mise sur pied de passerelles « baccalauréat-doctorat ».*

**RECOMMANDATION 5**

*Que les membres du corps professoral de l'École de psychologie assurent aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux études supérieures en psychologie l'encadrement nécessaire et adéquat afin de leur permettre de terminer leur programme d'études dans des délais raisonnables, ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que l'École de psychologie, la FSSSC et la FESR examinent et analysent la situation du peu de financement accessible aux étudiantes et aux étudiants des cycles supérieurs en psychologie et élaborent un plan de financement créatif qui viserait à améliorer la situation financière des étudiantes et des étudiants, ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la direction de l'Université examine les demandes de l'École de psychologie relativement à l'aménagement d'espaces additionnels et à l'augmentation du personnel de soutien afin de donner suite à ces demandes dans la mesure des moyens de l'Université. »*

### 13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)

**Blanchard** : Dans votre proposition d'un Ph. D. clinique, est-ce possible d'avoir accès à la profession? Est-ce que c'est au choix de l'étudiante ou de l'étudiant ou est-ce que c'est automatique dans le programme?

**VRER** : Les étudiantes et étudiants admis au programme Ph. D. clinique orienteront certains cours vers la recherche, mais elles ou ils suivront aussi les cours donnant accès à la profession, soit ceux du programme de D. Psy. Le cursus des cours des deux programmes est relativement le même, sauf pour le volet recherche qui est plus accentué dans le programme Ph. D. Notez que les finissantes et les finissants du D. Psy. ne pourront pas devenir des professeures ou professeurs d'université dans le concept actuel des choses.

**Blanchard** : Est-ce que les deux volets comporteront un internat?

**VRER** : Oui.

**Baudouin** : À la page 73, à la recommandation 6, on lit : *que, lorsque le programme de D. Psy. sera mis sur pied, des ressources professorales supplémentaires soient accordées pour tenir compte des besoins de formation qui en résulteront.* Qu'est-ce qui en est dans la recommandation 3 du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la page 96 où l'on procède à la création. Comment va-t-on régler ce problème?

**VRER** : Contrairement à ce que les évaluateurs ont dit, vous reconnaîtrez que nous proposons l'abolition du programme de maîtrise, ce qui va libérer plusieurs ressources.

**Baudouin** : En ce moment, dans d'autres universités, il y a des gens qui complètent le D. Psy. et enseignent dans les universités. Comment allons-nous faire cette distinction. Si c'est un D. Psy. de l'Université de Moncton, elles ou ils ne peuvent pas enseigner, mais si c'est un D. Psy. d'une autre université canadienne, elles et ils peuvent enseigner.

**VRER** : Le programme D. Psy., tel que proposé, n'est pas un programme pour former des professeures et professeurs. Le sénateur Bourque pourrait préciser les détails.

**P.-É. Bourque** : Dans une université, quand on procède à l'embauche de professeures et professeurs, on exige le doctorat. On veut qu'elles et ils possèdent une capacité de recherche pour pouvoir former les étudiantes et étudiants. Si je regarde du côté de l'Université de Sherbrooke, certains professeurs ont des D. Psy. car ils sont des professeurs-enseignants. Ils ne sont pas des chercheurs. Je pense que c'est une question qu'une université devra prendre en considération lors de l'embauche, car si l'on embauche une professeure ou un professeur ayant un D. Psy., quand arrive l'heure des promotions, cette professeure ou ce professeur aura un désavantage dans une carrière universitaire où les critères de promotion portent surtout sur l'élément recherche. Ça ne veut pas dire qu'il n'est pas possible de les embaucher, mais il y a des désavantages. C'est pour cela que le Ph. D. clinique demeure pertinent, car si c'est bel et bien l'intention de l'étudiante ou de l'étudiant de faire une carrière universitaire, il est préférable d'avoir un Ph. D.

**VRER** : Je vois d'un mauvais œil une professeure ou un professeur ayant un diplôme D. Psy. encadrer une étudiante ou un étudiant inscrit au Ph. D. clinique.

**O'Neill** : Depuis une quarantaine d'années, je pense que l'École de psychologie de l'Université de Moncton a eu la responsabilité de former les praticiennes et les praticiens du Nouveau-Brunswick. Je crois que les recommandations vont nous permettre de continuer à assumer cette responsabilité. J'appuie les recommandations.

J'aimerais cependant exprimer un regret. Tout au long du document, les évaluateurs, l'École de psychologie et même les membres du Comité conjoint de la planification font les éloges du développement et de la recherche à l'École de psychologie. Il est vrai et il est certain que, en plus d'offrir un programme de D. Psy. et un programme de Ph. D. clinique, nous sommes aussi en mesure d'offrir une formation en psychologie fondamentale dans les domaines cognitifs et sociaux. Il aurait été facile de proposer un Ph.D. général. J'appuie la proposition quand même car je pense qu'elle nous permet d'avancer dans l'offre de la formation.

### 13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)

**McKee-Allain** : J'ai un commentaire en deux volets. Le premier s'adresse aux sénateurs Bourque et O'Neill. Avant 2001, quand le Département de psychologie faisait partie de la Faculté des sciences sociales, on avait introduit des changements au niveau du baccalauréat. Au moment des discussions, l'accent était orienté davantage vers la formation des étudiantes et des étudiants de premier cycle. J'arrondie un peu, mais on introduisait, par exemple, un plus grand nombre de cours de méthodologie, de cours de statistique etc. Donc, à la lumière des changements proposés aujourd'hui, comment prévoyez-vous arrimer le nouveau baccalauréat orienté sur la recherche et comment allez-vous l'arrimer en fonction de l'orientation, la disparition de la maîtrise et la nouvelle approche au niveau du troisième cycle?

**P.-É. Bourque** : Le baccalauréat en psychologie a été évalué et l'on aura probablement le rapport au printemps. À mon avis, le baccalauréat, dans sa conception actuelle, est extrêmement solide. Les normes de la profession exigent des compétences au niveau des méthodes de recherche. Normalement, ces compétences sont reconnues et elles font partie de la formation. Je crois que le baccalauréat, restructuré en 2002, est conforme aux exigences de la profession et il ne va pas nécessairement aller à l'encontre d'une formation clinique.

Vous avez raison, il y aura peut-être un peu plus d'emphase sur l'élément clinique au niveau du baccalauréat. Mais à la base, même au niveau du diplôme de D. Psy., il demeure que l'étudiante ou l'étudiant aura besoin d'une formation solide, car il aura une thèse d'envergure doctorale à compléter. La composante méthode demeure encore importante dans la formation.

**O'Neill** : Je crois que la majorité des gens savent que le Ph. D. est le diplôme nécessaire pour quelqu'un qui entame une carrière en recherche dans toutes sciences, incluant la psychologie. Dans notre ancien baccalauréat, on notait que la formation en recherche n'était pas tout à fait adéquate. Les étudiantes et étudiants faisaient la maîtrise en psychologie, faisaient une thèse, développaient une expérience et après s'en allaient faire un doctorat ailleurs. Nous avons des universités partout au Canada et aux États-Unis où nos étudiantes et étudiants ont complété le Ph. D. avec beaucoup de succès. Maintenant, les gens sont en mesure d'entrer dans les programmes de doctorat immédiatement après le baccalauréat.

**McKee-Allain** : Si j'ai bien compris, on aura l'occasion d'en discuter au moment de l'évaluation du baccalauréat. Mon deuxième volet s'adresse au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant la recommandation 7. La Faculté des arts et sciences sociales partage un technicien avec l'École de psychologie. En terme d'aménagement d'espace, ça fait plusieurs années que mes collègues aux sciences sociales revendiquent un plus grand nombre d'espace pour l'enseignement au pavillon Léopold-Taillon. On constate qu'il y a eu beaucoup de changements au pavillon, mais je veux m'assurer que nos besoins et nos attentes seront entendus lors des discussions. Alors, je réitère cette préoccupation pour mes collègues et je souhaiterais que nous ayons la place méritée dans les discussions.

**Lakhal** : Le rapport est basé sur trois éléments. Le premier, c'est que les études sont longues, donc le nombre d'étudiantes et d'étudiants est faible. Puis, on a la condition de l'accréditation exigée par l'organisme professionnel du Nouveau-Brunswick. Enfin, il y a la durée. Pour la durée des études, il y en a pour les programmes, il y en a pour la recherche et il y en a concernant les études pour lesquelles le programme peut être responsable. Il y en a une partie pour laquelle c'est la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant. C'est la partie recherche. Dans ce rapport, la distinction n'a pas été faite. Il laisse entendre que la responsabilité des étudiantes et des étudiants n'est pas remise en doute. En ce qui concerne le nombre d'étudiantes et d'étudiants, il y en a deux. On a oublié que le programme a commencé en 2000-2001. On n'a pas tenu compte du cycle.

Je suis d'accord pour mettre sur pied le programme D. Psy., mais pour le Ph. D., c'est toujours une exception, partout, de commencer le programme à partir du baccalauréat. Pour moi, ce n'est pas normal.

### 13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)

Il y a aussi l'élimination de la maîtrise. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Lorsque vous avez lu le rapport, vous avez noté que la moitié des professeures et professeurs sont contre. Pourquoi? La maîtrise, c'est une étape. Il faut faire tout ce chemin pour aller au doctorat. Si l'on regarde les inscriptions au programme de maîtrise, il y en a beaucoup. J'ai aussi remarqué que la vision est très régionale. On dit que toutes les étudiantes et tous les étudiants sont de la province. On tente de répondre aux exigences de la province comme si les étudiantes et les étudiants vont compléter leurs études et travailler ici. On ne va pas recruter les étudiantes et étudiants internationaux. Ça me gêne beaucoup cette vision très limitée et très restreinte.

Pause de 10 h 25 à 10 h 40.

**Paul-É. Bourque** : L'École de psychologie a trois finissants au programme de doctorat cet automne. De plus, il y a une tendance nationale où la majorité des programmes en psychologie offre la possibilité de passer du baccalauréat au doctorat. Cette mesure a été prise pour répondre à la question de la durée. Dans le système actuel, l'étudiante ou l'étudiant doit faire une maîtrise avec thèse. Lorsque ceci prenait trois ans, on le considérait rapide. Le doctorat par la suite exige au minimum de trois à quatre ans ce qui fait que, de façon générale, les gens en psychologie ont une formation postsecondaire de huit ans. La durée est assez longue et c'est pour cela qu'il y a eu une entente nationale. On a voulu accepter les étudiantes et les étudiants à partir du baccalauréat. En fait, ils font une économie de la thèse de maîtrise.

Le programme D. Psy., surtout au Québec, utilise une nouvelle formule pour celles et ceux qui veulent s'orienter vers la pratique professionnelle. Je pense que cela est important. Le Québec, également, exige le doctorat pour pratiquer. En Ontario, on l'exige depuis longtemps. Il y a peut-être une ou deux provinces qui acceptent encore la maîtrise comme diplôme d'entrée, mais la tendance nationale est le doctorat. On doit quand même tenter de faciliter les choses pour nos étudiantes et nos étudiants tout en répondant aux exigences de la profession.

Concernant le recrutement, je dois vous dire que nous avons accueilli plusieurs étudiantes et étudiants du Québec et même de l'Europe. Chaque année, on reçoit un nombre important de candidates et de candidats à la maîtrise. Parfois, il y a des complications au niveau du visa en ce qui concerne la clientèle internationale. Il y a un intérêt et il y a une demande. Cette année, sur une cohorte de douze étudiantes et étudiants, au moins quatre sont de l'extérieur de la province.

**Lakhal** : Est-ce que le programme de maîtrise est éliminé dans les autres universités?

**P.-É. Bourque** : Certaines universités offrent une maîtrise en recherche, surtout du côté des anglophones. Quand je regarde du côté du Québec, à ma connaissance, il y a très peu de programmes de maîtrise en psychologie.

**Deguire** : Je pense que la psychologie est un peu particulière. Elle a un aspect fondamental et un aspect professionnel. Mon commentaire touche la recommandation 4. Le programme D. Psy. nécessitera des ressources, probablement toutes les ressources liées à la maîtrise et peut-être davantage. J'ai l'impression qu'il y a un risque que le Ph. D. ne sera pas obtenu faute de ressources. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche nous a expliqué pourquoi cette décision avait été prise. C'est probable que l'on observera une certaine dérive de l'aspect fondamental qui est présentement partagé entre l'aspect fondamental et l'aspect professionnel de la discipline. Je ne sais pas quelle est la position du corps professoral sur ce point.

Par ailleurs, concernant le nombre d'étudiantes et d'étudiants, on voit maintenant qu'il y a une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise. Ces chiffres sont constants. Il y en a une dizaine au niveau du doctorat et c'est assez constant. Avec le programme D. Psy., allez-vous toujours avoir une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants au niveau post-gradué? J'ai l'impression que c'est une marge plus élevée que la maîtrise. Il y a des gens en maîtrise qui ne sentiront pas qu'ils peuvent faire un D. Psy. et tout simplement vont quitter la psychologie et aller ailleurs. Est-ce que vous avez une idée du nombre d'étudiantes et d'étudiants potentiels dans un programme comme le D. Psy.?

### 13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)

**P.-É. Bourque** : Concernant l'aspect fondamental, je note que c'est au niveau du baccalauréat qu'il y a une forte teneur de l'aspect fondamental. Dans l'équipe professorale, plusieurs professeurs-chercheurs obtiennent des subventions du CRSNG et du CRSH et font d'excellentes recherches en psychologie fondamentale. Je ne crois pas que ces professeures et ces professeurs vont tout simplement disparaître. Au contraire, ces gens vont renforcer l'aspect clinique. De plus, probablement qu'un bon nombre de nos étudiantes et nos étudiants vont vouloir travailler dans ces laboratoires.

Dans une cohorte d'étudiantes et d'étudiants, ce n'est pas tout le monde qui aspire au double volet de la formation et il y a une demande pour la formation professionnelle. Donc, on tente de composer avec les deux. Je serais extrêmement déçu si votre prédiction serait de noyer l'aspect fondamental. Je crois que ce sont des valeurs qui sont à l'intérieur même des modèles de formation.

Concernant le nombre d'étudiantes et d'étudiants prévus, à ce jour, nous avons douze étudiantes et étudiants à la maîtrise et trois au doctorat ce qui donne des cohortes d'environ quinze étudiantes et étudiants par année. Je crois qu'il y aura une légère diminution. En d'autres mots, il va y avoir un processus de sélection, car il y aura des exigences pour passer du baccalauréat au doctorat. Je ne sais pas comment la demande va se concrétiser et nous devons avoir une période d'essai pour savoir quelle sera notre capacité d'accueil. En éliminant le programme de maîtrise, on pourra se concentrer sur les projets de recherche et la formation. Je crois qu'il y aura un équilibre. Je crois que ce serait faux de penser que nous allons accepter quinze étudiantes et étudiants au doctorat. Je ne crois pas que cela est réaliste.

**O'Neill** : La recherche fondamentale ne semble pas avoir un rôle particulièrement important dans les études supérieures, mais je peux accepter cela car, traditionnellement, cela a été le cas. Les études supérieures à l'École de psychologie ont toujours été dominées par la formation des praticiennes et des praticiens. Toutefois, ceci n'a pas empêché l'évolution des programmes de recherche des professeures et des professeurs. Nous avons des programmes de recherche dans des disciplines fondamentales qui sont subventionnées par les grands conseils dans lesquels on y voit énormément de publications de nos étudiantes et nos étudiants. Par ailleurs, ce n'est pas tellement réaliste de penser que l'on va pouvoir maintenir le nombre d'inscriptions aux études supérieures pour la simple raison que les critères d'admission seront plus élevés. Pour la maîtrise, la moyenne exigée est 3,0. Pour le doctorat, elle est 3,5. La sélection sera plus étroite. Certainement, il sera difficile d'envisager plus d'une dizaine par année.

**Deguire** : La recommandation 4 dit que, en fonction des ressources matérielles, le Ph. D. sera maintenu. Si le Ph. D. n'est pas maintenu, on parle ici du Ph. D. clinique, est-ce que cela veut dire que le Ph. D. actuel disparaît aussi et il ne resterait que le D. Psy.? Quelle est la situation?

**O'Neill** : Le Ph. D. actuel, c'est le Ph. D.

**Deguire** : Donc il y a un risque qu'il disparaisse.

**Gauvin** : Est-ce qu'il y a une durée minimale prévue pour ces deux programmes?

**P.-É. Bourque** : C'est très probable que ce ne soit pas moins de cinq ans. Dans les documents, on parle de quatre ans pour le D. Psy. et de cinq ans pour le Ph. D. Je pense que, avec les exigences au niveau des stages et de la thèse, cinq ans est une bonne moyenne.

**Blanchard** : Est-ce que les étudiantes et les étudiants du D. Psy. et du Ph. D. auront accès à la même aide financière, par exemple le CRSH?

**P.-É. Bourque** : C'est une question clef. J'ai argumenté très fort pour le Ph. D., car c'est le Ph. D. qui est subventionné. C'est un problème à l'Université de Sherbrooke et dans certaines autres universités. Initialement, il y avait une interprétation très étroite qu'il fallait créer une composante forte en recherche. Dans les programmes de D. Psy., elle est presque absente. Ces étudiantes et ces étudiants du D. Psy. n'ont pas eu accès aux subventions des grands conseils. C'est une des raisons pourquoi je pense qu'il y aura de

### 13.1 Programmes de deuxième et troisième cycles en psychologie (suite)

l'intérêt pour le Ph. D. clinique. À l'Université Laval, c'est moitié-moitié. Il y a beaucoup d'intérêt pour le D. Psy. et il y a beaucoup d'intérêt pour le Ph. D. en raison des subventions. Je sais qu'il y a eu des discussions auprès des grands conseils pour le reconnaître. Il y a peut-être un peu plus d'ouverture au niveau des IRSC pour la formation professionnelle de tout le volet santé.

**VRER** : Concernant le recrutement, nos échanges avec le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick nous laissent croire que certains membres du Collège, titulaires de la maîtrise, voudront possiblement s'inscrire au D. Psy.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

### 13.2 Maîtrise ès sciences (informatique)

**VRER** : Au début des années 2000, le Comité des programmes avait étudié le programme, mais celui-ci avait été freiné en cours de route. Depuis 2000, il y a eu des changements substantiels qui ont favorisé un retour à la charge. Il y a un département qui se considère bien plus solide et bien plus performant qu'autrefois. Le Département d'informatique justifie cette déclaration en soulignant qu'en 2000, il y avait 100 000 \$ en subvention alors qu'en 2006, on parlait de 1,5M \$. Le Département ajoute qu'en l'an 2000, il y avait cinq publications annuelles alors qu'en 2006, il y en avait quatorze. De plus, la maîtrise a été recommandée par l'évaluateur externe lors de l'évaluation et cela a peut-être donné le coup de pouce nécessaire pour permettre au Département de relancer l'initiative.

Le programme n'est pas une maîtrise professionnelle. C'est une maîtrise de recherche ayant 45 crédits. Le Comité des programmes a étudié longuement ce programme et il a eu de la difficulté avec les objectifs et les préalables proposés dans certains cours. Les responsables ont persisté et ont redressé les embûches à la satisfaction du Comité des programmes.

Au niveau du besoin, les gens ont fourni des documents à l'appui quant à la pertinence de ce programme. Ils ont soumis des articles de journaux et même hier, ils m'ont soumis un article paru dans le journal l'Acadie Nouvelle. Le Département a également soumis des lettres d'appui du Conseil national de recherches Canada, d'intérêt particulier en affaires et plusieurs articles sur les perspectives d'emploi dans le domaine. De plus, notons que Statistiques Canada estime que le taux de placement de la profession est de 97 %. Notons aussi que le besoin est démontré par le nombre d'inscriptions au programme dans certaines universités sœurs des Maritimes.

Au niveau des ressources, le programme nécessite l'enseignement de quatre cours dont un du niveau 4000. Cela se traduit par neuf nouveaux crédits d'enseignement. Le Département est en mesure d'assurer 126 crédits à l'heure actuelle, donc il y a un manque à gagner de 15 crédits. Le Département nous informe que le financement se fera en utilisant le processus facultaire d'attribution de fonds au deuxième cycle.

Le Comité conjoint de la planification a hésité devant l'explication que l'on propose une maîtrise avec les objectifs les plus bas en recrutement étudiant. Le Département a expliqué qu'il a proposé un projet qui démontrait que même avec deux étudiantes ou étudiants, le programme serait rentable. Le Département estime que la Maîtrise ès sciences en informatique sera autosuffisante. Ainsi, après plusieurs études au Comité des programmes et au Comité conjoint de la planification, nous formulons la recommandation suivante.

#### **R : 13-SAC-071102**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création de la maîtrise ès science (informatique) à compter de septembre 2008. »*

**Bouchard** : Je suis souvent inquiet lorsque l'on présente un nouveau programme de deuxième cycle, car je note souvent des répercussions qui sont loin d'être positives sur le premier cycle. Je juge cette proposition inquiétante à cet égard. Lorsqu'un département fait une proposition pour un programme de deuxième cycle, la condition idéale pour qu'elle soit

### 13.2 Maîtrise ès sciences (informatique) (suite)

acceptée est de réduire au minimum les ressources supplémentaires. Nous sommes au courant de ceci et nous sommes des gens rusés et donc, bien sûr, on minimise au maximum ces ressources et l'on tente de présenter un programme de maîtrise qui est le moins exigeant en ressources. Après, le programme est lancé et tout à coup, on s'aperçoit en effet que cela demande des ressources. Les professeures et les professeurs s'intéressent beaucoup au programme de deuxième cycle, donc ils sont intéressés d'avoir un cours et s'il y en a pas beaucoup alors la querelle risque d'être homérique. Donc, les gens s'investissent dans cela. Je pense que ce programme a tous les éléments pour nous entraîner dans une spirale et il entraînera une diminution dans l'offre des cours du baccalauréat. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'un programme de maîtrise n'entraîne pas seulement des cours supplémentaires. Il entraînera aussi une augmentation de la recherche, car il y a aura des étudiantes et des étudiants qui aideront les professeures et les professeurs à faire leur recherche. Ceci entraînera une augmentation des crédits de dégrèvement en recherche et donc une diminution dans l'offre des cours de premier cycle.

Quand je regarde le nombre d'inscriptions dans ce Département, je note une décroissance. Nous avons 120 inscriptions, aujourd'hui on en a 60. Maintenant, on lance un programme de maîtrise. Ensuite, c'est un département qui a eu des difficultés dans la rétention de son personnel. Si je regarde les noms des professeures et des professeurs actuellement, c'est vrai qu'il y en a plusieurs qui sont là depuis longtemps. Je pense qu'il y a une certaine stabilité, mais c'est une stabilité qui me semble précaire. Plusieurs approchent la soixantaine. Je prévois que d'ici cinq ans, il va se poser un problème de renouvellement important. Je vais probablement voter contre la création du programme.

**McKee-Allain** : J'attire votre attention à la page 6 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Je dois dire que je suis surprise de voir le rang des deux recommandations par rapport à ce programme. Habituellement, le Comité conjoint de la planification nous présente des recommandations concernant leurs préoccupations au niveau des ressources humaines et autres. Parfois, ceci ne se rend pas au Sénat académique justement pour des raisons comme celles-ci. Ici, nous avons une condition et j'aimerais recevoir des précisions. On recommande la création d'un programme et par la suite, on met des bémols au niveau des ressources.

**VRER** : Le Comité conjoint de la planification a certainement retenu l'enjeu concernant le niveau des ressources. Comme le sénateur Bouchard l'a souligné, la question des retombées sur le premier cycle doit être étudiée. Le Comité conjoint de la planification, tout en reconnaissant la valeur de la proposition, estime qu'il y a peut-être une possibilité de réaménager les ressources à l'interne qui viendrait alléger le fardeau.

**McKee-Allain** : Est-ce une condition?

**VRER** : Ce n'est pas une condition.

**McKee-Allain** : À la page 25, on propose des cours à option qui seront à la fois des cours de quatrième année de baccalauréat et des cours de maîtrise. Est-ce que j'en retiens que je peux dire à un directeur de département que s'il envisage de nouveaux programmes, il peut prévoir des cours de fin de baccalauréat qui serviront également à des cours de maîtrise? Je trouve cela un peu préoccupant. Si c'est une formule que le Comité des programmes et le Comité conjoint de la planification approuvent, alors j'aimerais savoir si c'est une exception. Est-ce que cela pourrait devenir un mode de fonctionnement?

**VRER** : Je ne peux pas prédire ce qui arrivera. Je ne pense pas que le Comité des programmes et le Comité conjoint de la planification ont étudié un programme ponctuel en souscrivant au fait que les décisions prises sont applicables à travers tous les programmes de l'Université. Suivant les interventions des membres du Département, des membres du Comité des programmes, des membres du Comité conjoint de la planification et du doyen de la Faculté, nous avons conclu que nous l'acceptons pour ce programme-ci.

**Lakhal** : Certains éléments n'ont pas été considérés. Lorsque la recherche va s'améliorer en raison de la maîtrise, un financement sera généré et apporté à l'Université. On n'a pas parlé de cela. Aussi, il y a l'augmentation du nombre d'inscriptions au niveau du baccalauréat. Beaucoup de parents, d'étudiantes et d'étudiants choisissent d'aller dans une

### 13.2 **Maîtrise ès sciences (informatique)** (suite)

université où il y a le baccalauréat et la maîtrise. Sachant que l'Université de Moncton n'offre pas de programmes de maîtrise, les étudiantes et les étudiants vont aller ailleurs. Enfin, il y a la stabilité des professeures et des professeurs. Donc, ces éléments n'ont pas été considérés et ils vont à l'encontre de la remarque du sénateur Bouchard.

**C. Bourque** : Je pense que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a bien décrit notre besoin grandissant. On a également parlé du nombre important d'inscriptions dans les maîtrises aux Maritimes. On compte soixante-treize inscriptions. Avec le cinquième de ce chiffre, on compte quinze étudiantes et étudiants de maîtrise. On est bien au-delà du seuil de rentabilité du programme. Suite à une visite du Conference Board du Canada à Moncton récemment, on a mentionné dans les journaux et je cite : « La région de Moncton, par exemple, est à la recherche de travailleurs spécialisés dans le domaine des technologies de l'information ».

Récemment, une délégation a été créée pour le Nouveau-Brunswick. Elle participera bientôt à une campagne de recrutement et de rapatriement de professionnelles et professionnels de technologies de l'information. Je cite : « C'est la première fois que le gouvernement organise une mission où les recrues potentiels et les anciens néo-brunswickois se verront offrir des possibilités d'emplois dans un secteur des technologies de l'information ». Et plus loin, on mentionne qu'un financement a été accordé pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre actuelles dans certains secteurs du Nouveau-Brunswick, notamment celui des technologies de l'information. Évidemment, ce n'est pas uniquement la maîtrise que l'on souhaite ici, mais sans doute que sa création va rencontrer les besoins.

Mon deuxième commentaire est en rapport avec un élément structurant de la création de la maîtrise. Je vois ici le potentiel de créer des liens avec le secteur privé, l'industrie et les compagnies qui œuvrent dans le domaine des technologies de l'information. Il y a également le secteur académique à l'Université de Moncton. Aussi, il y a des objectifs d'établir des collaborations accrues avec la Faculté d'ingénierie, le Campus de Shippagan et la Faculté d'administration. Il s'agit d'une maîtrise en recherche appliquée. Cette recherche risque d'intéresser le secteur privé de la province et de la région.

Concernant le double sigle, c'est dans le cas de nouveaux cours à option. Si les étudiantes et les étudiants de l'Université de Moncton ont déjà suivi ce cours, évidemment elles et ils ne peuvent pas le reprendre. Dans ces cours, il y aura un projet qui sera ajouté aux cours de premier cycle. Je pense que c'est important de retenir ceci. Concernant la recommandation du Comité conjoint de la planification retrouvée à la page 6, on a eu des rencontres à la Faculté. Une des choses importantes à retenir, c'est le dégagement des crédits qui permettront d'appuyer la maîtrise. Je suis un doyen qui ne favoriserait pas la création d'un programme s'il n'y avait pas les ressources pour l'offrir. Je peux vous dire très franchement que les ressources actuelles du Département permettront l'offre de cette maîtrise en informatique.

**Winter** : À la page 52, on dit : « – Were a student with this background to apply to our Ph. D. program, we would have concerns ». Est-ce que ceci a été adressé? En d'autres mots, les deux évaluateurs externes sont concernés et disent que ce n'est pas suffisant chez eux. À ma connaissance, un programme de maîtrise devrait normalement donner accès à un Ph. D. Ils semblent mettre cela en doute.

**VRER** : À ma connaissance, cela n'a pas été discuté au Comité des programmes ni au Comité conjoint de la planification.

**Winter** : Alors, si mon fils veut s'inscrire dans un programme d'informatique et s'il veut faire un Ph. D., soit ici ou ailleurs, et que s'il savait que le programme offert à l'Université de Moncton ne serait pas accrédité à la University of New -Brunswick, par exemple, j'aurais des difficultés à lui conseiller de le faire.

**C. Bourque** : Le programme ressemble à celui de la University of New Brunswick où il y a 75 étudiantes et étudiants en maîtrise. Je serais surpris que les étudiantes et les étudiants terminant un programme de maîtrise en informatique ne seraient pas admissibles au programme de doctorat. Je ne peux pas répondre autre que ça.

### 13.2 Maîtrise ès sciences (informatique) (suite)

**McKee-Allain** : La CESPM examine des demandes de programme et elle a des standards. Si un programme de maîtrise ne permettait pas l'accès au doctorat, j'imagine et j'espère qu'elle reviendrait à la charge.

**Winter** : Est-ce que ce programme est passé à la CESPM?

**McKee-Allain** : Non, c'est plus tard.

**Winter** : On me demande de voter pour ou contre un programme dans lequel je n'ai pas d'expertise. Certaines gens à qui nous avons demandé des conseils disent que le programme est insuffisant. J'aimerais des renseignements.

**L. Caron** : À la page 69, il y a un tableau comparatif. La maîtrise à la University of New Brunswick compte un total de 36 crédits divisé également en thèse et en cours. Il me semble qu'il y a un accent sur les cours plutôt que sur la thèse. Ainsi, peut-être que la réaction de la University of New Brunswick était à propos dans le sens que leur programme de maîtrise a beaucoup plus de cours.

**Blanchard** : Premièrement le programme de maîtrise proposé est très similaire au programme de maîtrise en ingénierie et il est très similaire à d'autres programmes de maîtrise qui comportent une thèse assez faible en crédits si on la compare à d'autres maîtrises. Je trouve que le programme est de qualité suffisante pour être accepté.

**Deguire** : Les programmes de maîtrise ont moins de cours qu'avant. C'est la situation dans la plupart des programmes de maîtrise. On y voit une tendance. C'est le cas dans la plupart des maîtrises en études fondamentales à l'Université de Moncton. Dans d'autres universités, on compte six cours. À l'Université de Moncton, on compte quatre cours et parmi eux, il y en a souvent un qui exige un travail écrit ou un séminaire relié à la spécialité. Les gens sortent de chez nous et trouvent un emploi. Donc, je n'ai pas cette inquiétude.

Par rapport au tableau des inscriptions, on note que le nombre d'étudiantes et d'étudiants était de 420 dans les années 1980. Il est de 65 présentement. Il y a deux explications. En premier lieu, en 1990, il y a eu une bulle informatique qui a attiré des étudiantes et étudiants. Maintenant, on voit un retour à la normale. En deuxième lieu, à l'Université de Moncton, il y a 15 ans, il y avait une porte d'entrée pour les gens intéressés à l'information. Aujourd'hui, on compte plusieurs portes d'entrée. Il y a la Faculté d'administration et le Campus de Shippagan qui offre le programme en gestion de l'information. Ceci crée un éparpillement parmi les étudiantes et les étudiants. Rien n'empêche un retour éventuel au Département d'informatique au niveau de la maîtrise.

Concernant le commentaire relatif aux cours de quatrième année servant à des fins de cours de maîtrise, cela se fait dans un certain nombre de programmes dans lequel on exerce un contrôle. En mathématiques, par exemple, on offre des cours à double cycle. Il peut y avoir une étudiante ou un étudiant au niveau du baccalauréat dans un cours de sigle 4000 et une étudiante ou un étudiant au niveau de la maîtrise dans un cours de sigle 6000. Les exigences ne sont pas les mêmes pour les deux, mais c'est le même sujet. En raison des problèmes de ressources à l'Université de Moncton, cela nous permet de donner deux cours avec une seule professeure ou un seul professeur. Cela se fait ailleurs aussi. En conclusion, j'appuie ce projet.

**Gauvin** : Concernant les crédits pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants, j'aimerais savoir comment le calcul a été fait.

**C. Bourque** : Le calcul a été fait selon la pratique courante dans les départements de la Faculté des sciences. L'estimation prévoit quinze crédits de ressources nécessaires pour offrir le programme de maîtrise. Notons que nous avons un financement interne à la Faculté des sciences qui attribue essentiellement quinze crédits par maîtrise en moyenne. S'il y a des possibilités de dégager des crédits à l'intérieur du Département d'informatique, nous examinerons ces possibilités. Les discussions sont déjà entamées avec le Département à ce sujet. Les quinze crédits que l'on peut dégager à l'intérieur des ressources du Département ont déjà été identifiés.

### 13.2 Maîtrise ès sciences (informatique) (suite)

**L. Caron** : J'appuie ce programme. On a voté récemment, au Sénat académique, un créneau de recherche dans le domaine des technologies de l'information. Il me semble très logique qu'un groupe de chercheuses ou de chercheurs, forts en recherche et qui ont la possibilité d'obtenir un programme de maîtrise et des adjoints de recherche, pourra aider à développer ce créneau.

**VRER** : Je voudrais vous faire part des renseignements additionnels. Il s'agit de la cinquième proposition d'un programme de maîtrise ès sciences en informatique qui a été préparée entre 2000 et 2007. Le profil du programme qui avait été présenté dans les quatre premières propositions étaient essentiellement le même profil que celui-ci. Le profil que nous avons résulte des recommandations des consultations.

Vote sur R13

Pour 35

Contre 1

ADOPTÉE

### 13.3 Formation linguistique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente l'évaluation de la formation linguistique. Il rappelle que cette formation n'est pas rattachée à une faculté particulière, mais qu'elle interpelle toutes les facultés. Il rappelle qu'un comité, composé de neuf personnes et présidé par le vice-recteur adjoint à l'enseignement, a reçu le mandat d'étudier l'offre de la formation linguistique. Ce comité était composé des responsables des secteurs de formation linguistique dans les trois campus, de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, du doyen des études du Campus d'Edmundston et du doyen des études du Campus de Shippagan.

Les évaluatrices de la formation linguistique étaient Pascale Lefrançois de l'Université de Montréal et Diane Vincent de l'Université Laval. Elles ont soumis un rapport préliminaire au mois de février 2006 et un rapport final au mois de mai 2006. L'évaluation de la formation linguistique portait sur les quatre cours suivants : FRAN1903, FRAN1913, FRAN1923 et FRAN1933.

Selon moi, le rapport des évaluatrices est très bon. Il va sans dire que les deux évaluatrices font un cas pour démontrer que la formation linguistique est une responsabilité de l'Université de Moncton. C'est un projet institutionnel. Toutes et tous sont interpellés à y participer. En gros, les évaluatrices nous disent que si l'Université de Moncton n'offre pas cette formation, qui va le faire? Le système scolaire actuel ne fonctionne pas nécessairement à la hauteur de nos attentes. Donc, l'Université de Moncton, ayant une responsabilité sociétale, doit prendre le taureau par les cornes et faire quelque chose sur le plan de la formation linguistique. Les évaluatrices nous disent non seulement que le programme scolaire n'a pas bien préparé nos jeunes, mais ce que l'Université de Moncton offre pour remédier la situation n'est pas nécessairement meilleur.

Je cite encore les évaluatrices : « Tout désengagement de la part de l'Université dans la formation linguistique des étudiants pourraient devenir, à moyen terme, un vecteur de l'assimilation des francophones et de l'appauvrissement culturel et économique d'une population minorisée ».

Selon les évaluatrices, la réforme n'a pas donné les résultats escomptés pour trois raisons : 1) la réforme proposée n'a pas été implantée dans son intégralité, 2) la réforme n'a pas créé un enthousiasme parmi les intervenantes et les intervenants et 3) la réforme n'offrait pas un cadre pédagogique dynamique et adapté au milieu universitaire.

Dans leur évaluation, les évaluatrices recommandent des conditions de travail permettant une formation appropriée et continue pour nos professeures et nos professeurs affectés à la formation linguistique. Elles recommandent au niveau du corps professoral, des ressources, des logiciels, des didacticiels, des salles médiatisées et du personnel de soutien.

Au niveau de la programmation, elles recommandent l'abolition du cours FRAN1903. Un test diagnostique, semblable dans les trois campus, le remplacerait. Elles recommandent que, au niveau de la programmation, six crédits de formation linguistique obligatoires soient

### 13.3 Formation linguistique (suite)

imposés et soient divisés de la façon suivante : trois crédits en communication orale universitaire et trois crédits en communication écrite universitaire. Par ailleurs, elles recommandent que les cours de linguistique soient offerts à des groupes d'étudiantes et d'étudiants du même programme ou du même domaine d'études afin de créer un contexte significatif pour les étudiantes et les étudiants. Au niveau des ressources, elles recommandent, entre autres, que l'on investisse dans les ressources professorales affectées à la formation linguistique et que l'on dynamise les centres d'aide en français sur les trois campus.

#### **R : 14-SAC-071102**

Neil Boucher, appuyé par Marie-France Albert, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe de la formation linguistique offerte dans les trois campus de l'Université de Moncton, c'est-à-dire :*

#### ***Le classement des étudiantes et des étudiants***

##### RECOMMANDATION 1

*Qu'un test diagnostique soit administré avant l'entrée à l'Université, en dehors des cours de français.*

#### ***Les cours offerts***

##### RECOMMANDATION 2

*À l'exception des conditions permettant aux étudiantes et étudiants exceptionnels d'être exemptés des cours de la formation linguistique, que les six crédits de formation linguistique obligatoires dans tous les programmes soient divisés de la façon suivante :*

- a) un premier cours de trois crédits consacré à la communication orale universitaire;*
- b) un deuxième cours de trois crédits consacré à la communication écrite universitaire;*

##### RECOMMANDATION 3

*Que les cours de la formation linguistique obligatoire soient désormais offerts à des groupes d'étudiantes et d'étudiants du même programme ou de domaines d'études similaires ou connexes (dans le cas des programmes à fréquentation réduite) de manière à situer le travail sur la langue dans un contexte significatif pour les étudiantes et les étudiants.*

##### RECOMMANDATION 4

*Que, advenant un résultat insuffisant au test diagnostique de français, on demande aux étudiantes et aux étudiants de suivre un ou deux cours de mise à niveau (ou de perfectionnement) préalablement à leurs six crédits obligatoires de français; un résultat considéré comme faible conduirait à un cours de trois crédits, un résultat estimé très faible, à deux cours de trois crédits.*

### 13.3 Formation linguistique (suite)

#### **R : 14-SAC-071102** (suite)

##### **Les ressources**

###### RECOMMANDATION 5

*Que l'on procède au développement d'un plan de restructuration de la formation linguistique avant de déterminer la quantité et le type de personnel requis (professeures/professeurs, tutrices/tuteurs, monitrices/moniteurs de langue) pour offrir ladite formation linguistique et la mise à niveau dans chacun des campus.*

###### RECOMMANDATION 6

*Que l'Université mette à la disposition du personnel affecté à la formation linguistique les activités de perfectionnement nécessaires à une mise à jour constante ayant trait aux développements récents dans le domaine de la formation linguistique en milieu universitaire et minoritaire.*

###### RECOMMANDATION 7

*Que l'on s'assure que les professeures et les professeurs affectés aux cours de formation linguistique soient à jour sur la pédagogie et la didactique de l'enseignement du français en milieu universitaire et minoritaire et que les professeures et les professeurs qui seront embauchés dans l'avenir pour l'enseignement des cours de langue (française) aient une formation en français ainsi qu'en pédagogie et en didactique du français.*

###### RECOMMANDATION 8

*Que les centres d'aide en français soient dynamisés dans les trois campus.*

##### **La Faculté des sciences de l'éducation**

###### RECOMMANDATION 9

*Que la Faculté des sciences de l'éducation fasse une estimation des ressources nécessaires à l'administration de son test de compétences langagières en français et à la mise sur pied des modules de formation pour les étudiantes et les étudiants ayant échoué à ce test et présente les coûts de ce projet à la direction de l'Université pour approbation.*

###### RECOMMANDATION 10

*Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales et les décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan ainsi que les responsables du Secteur langue de chacun des campus, examine la possibilité d'offrir, parmi les quatre cours de français exigés dans les programmes en éducation, un cours dont une partie importante du contenu porterait sur la dimension sociolinguistique.*

13.3 **Formation linguistique** (suite)**R : 14-SAC-071102** (suite)**La communauté universitaire**RECOMMANDATION 11

*Que chaque faculté/campus de l'Université entreprenne des démarches afin de sensibiliser ses professeures/professeurs réguliers, temporaires et chargés de cours à leur responsabilité et leur contribution à l'amélioration des compétences linguistiques de ses étudiantes et de ses étudiants.*

RECOMMANDATION 12

*Que l'Université insère dans ses critères d'embauche à l'intention de ses professeures et professeurs des exigences ayant trait aux compétences linguistiques. Les professeures et professeurs embauchés dans un poste en voie de permanence doivent démontrer un niveau de compétences linguistiques jugé acceptable. L'Université, les facultés et les campus devront trouver les moyens de s'assurer que les professeures et les professeurs embauchés sur une base temporaire et les chargées/chargés de cours aient les compétences linguistiques similaires à celles exigées pour les professeures et professeurs permanents.*

RECOMMANDATION 13

*Que l'Université mette à la disposition de son corps professoral déjà à l'emploi de l'Université du perfectionnement linguistique à l'intention des membres qui veulent s'en prévaloir sur une base volontaire.*

RECOMMANDATION 14

*Que le Conseil de la langue française de l'Université joue un rôle plus actif et constant dans la promotion de la qualité de la langue.*

RECOMMANDATION 15

*Que le comité d'évaluation de la formation linguistique soit chargé d'étudier les recommandations 1 à 8 afin de préparer un plan stratégique d'opérationnalisation de ces recommandations en y incluant une veille stratégique et de la proposer au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour soumission au Sénat académique de l'automne 2008.*

RECOMMANDATION 16

*Que l'Université de Moncton entame les démarches auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin que le gouvernement provincial mette sur pied une table de concertation qui aura le mandat d'étudier la formation linguistique dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick. »*

**R : 15-SAC-071102**

Robert Baudouin, appuyé par Paul Deguire, propose :

*« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 28 minutes. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### 13.3 Formation linguistique (suite)

Il est 12 h 2 et le Comité plénier se termine à 12 h 30.

Dîner de 12 h 30 à 13 h 15.

**M. Caron** : La recommandation 5 porte sur la nécessité d'avoir des professeures et professeurs réguliers et permanents et des moyens de dispenser les cours et des programmes. Selon moi, la recommandation 5 nécessite une étude. La recommandation 6 n'est pas mise en doute du tout. On ne va pas mettre à l'étude la nécessité que les professeures et professeurs reçoivent une formation linguistique. Je trouve cela malheureux car je pense que c'est effectivement une partie du problème. On dit que c'est important, sauf que leur statut et leur condition de travail ne reflètent pas l'importance que l'on accorde à cette formation. On minimise leur travail. Un représentant de l'administration a même dit que l'on n'avait pas besoin d'avoir un doctorat, on n'avait pas besoin de faire de la recherche pour enseigner de même qu'un pompier n'a pas besoin de plus d'une deuxième année pour éteindre les feux. Je trouve que les moyens, la reconnaissance et les besoins de ces professeures et professeurs ne sont pas un reflet de ce que l'on dit être l'importance de cette formation. Je voterai contre la recommandation 5. Je pense que les besoins sont déjà très bien compris.

**Président d'assemblée** : Vous savez que l'on ne va pas voter recommandation par recommandation. Vous pouvez toujours proposer un amendement.

**L. Caron** : J'accueille favorablement la recommandation 16. Les étudiantes et les étudiants apprennent le français à l'école depuis au moins 12 ans. S'ils arrivent à l'Université et qu'il y a encore des problèmes, il me semble qu'il faut travailler avec le ministère de l'Éducation, d'autant plus que l'on a la chance au Nouveau-Brunswick d'avoir la dualité linguistique. On a de solides arguments pour dire qu'il faut peut-être revoir la manière que l'on enseigne le français dans les écoles. Je pense que, rendu à l'Université, c'est presque peine perdue à l'avance de croire que l'on va régler des problèmes qui sont des problèmes récurrents surtout à l'heure de l'Internet. La langue française, ça déborde simplement l'Université. C'est un problème que la société acadienne doit maîtriser.

Je pense aussi que la recommandation 15 est fondamentale, car peu importe la réforme, il faut absolument avoir les moyens de mesurer les progrès. Sinon, on aura un autre Sénat académique en 2015 et l'on aura encore une autre réforme sans savoir où se situe le problème.

Concernant la recommandation 4, c'est important que l'Université aide les étudiantes et les étudiants qui ont des difficultés, mais il faut éviter d'entrer dans le panneau du cours FRAN1865. De manière générale, les cours FRAN1865, FRAN1866, FRAN1875 et FRAN1876 ne répondaient pas aux besoins de nos étudiantes et nos étudiants. En terminant, je dirais que la recommandation 11, laquelle implique les facultés, les campus, les professeures et les professeurs, est très bien. Je suis du domaine scientifique, alors la langue est un outil essentiel même si ce n'est pas en éducation. Je pense que tout universitaire doit être capable de s'exprimer correctement dans sa langue écrite et orale.

**Miningou** : Je suis en accord avec les recommandations du rapport. Cependant, j'aimerais rappeler que plusieurs livres, articles et textes que nous devons étudier ne sont pas en français. Je ne vois aucune recommandation traitant de ceci. Vu que l'on ne demande pas seulement une mise à niveau, il faudrait prendre en compte cet état de fait et fournir l'effort maximal pour régler cette situation.

**VRER** : Je comprends l'intervention du sénateur Miningou. Rappelons que le choix des outils devient souvent une question départementale. Les professeures et les professeurs ont parfois des choix difficiles à faire. J'ai vécu l'expérience dans une autre institution. Parfois, on suggère des livres en anglais car il y a très peu d'options dans certaines disciplines.

**Winter** : Concernant l'implication des écoles secondaires, je sais que certaines universités américaines ont des liens étroits avec des écoles. Elles se rencontrent de façon plus ou moins régulière et font des échanges au niveau de leurs attentes. Je crois qu'il n'y a pas suffisamment de communication entre les écoles et les universités pour tirer la conclusion

### 13.3 Formation linguistique (suite)

que, globalement, elles ne font pas bien leur travail. Je pense qu'il faudrait éviter de dire que se sont les écoles qui sont en défaut. J'aimerais que l'on regarde le cursus dans les écoles. Je n'ai pas cette information.

**VRER** : Je suis d'accord avec le sénateur Winter. Nous aimerions avoir une meilleure connaissance des enseignements à l'école afin de créer une passerelle qui serait mieux adaptée à l'Université. Nous aimerions mieux nous connaître. Je crois que, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu d'effort concerté. On préfère le blâme. Nous, on blâme les écoles de ne pas faire ce qu'elles doivent faire et les écoles nous blâment car nous ne préparons pas adéquatement les enseignantes et les enseignants. C'est un cercle vicieux de blâme. J'espère que l'on pourra casser ce cycle pour avancer vers quelque chose de plus productif.

**Gervais** : Je travaille à l'intérieur de ce secteur qui vit depuis son existence d'une subvention de Patrimoine Canada. Je pense qu'il y a beaucoup de problèmes liés à notre développement. On parle de pays en voie de développement au lieu de pays sous-développés. Je pense que nous sommes encore au niveau du sous-développement. C'est grâce à Patrimoine Canada si l'on est encore vivant. Je crois que l'Université ne peut assumer des cours de formation linguistique à l'intérieur de son budget pour quelques raisons que se soient. Grâce à Patrimoine Canada, on reçoit une subvention qui paie les salaires des professeures et des professeurs que l'on ne peut nommer professeures ou professeurs d'université. Je suis bien d'accord avec le sénateur Deguire et la sénatrice Caron sur ce point. Comment l'Université peut-elle s'engager envers des professeures et des professeurs permanents si elle n'a pas d'argent? On revient toujours aux questions de moyens.

Le problème des moyens est un problème récurrent. Je ne sais pas comment on pourra s'en sortir, mais on parle de moyens financiers au bout de compte. On peut bien dire des moyens technologiques. Mais sur la question des modules, ce n'est pas seulement la question de la technologie qui nous a freinés. Je fais une parenthèse ici. Les collègues craignaient que les modules qu'on leur demandait de créer soient des modules informatisés. Bref, ils vont mettre nos cours sur l'Internet et ils vont abolir nos postes. La crainte était réelle. D'autre part, il y avait des collègues qui, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, tentaient de créer des modules pour les étudiantes et les étudiants en éducation. Nous nous sommes aperçus que cinq modules, par exemple, représentant le cours FRAN1923, auraient exigés plus de temps que le cours face à face. Je ferme la parenthèse des modules et je pose une question à mon université. Est-ce que les ressources du Secteur dépendront toujours de Patrimoine Canada?

Je fais une autre parenthèse. Je ne sais pas, mais je soupçonne que les projets, les réformes, les refontes de la formation linguistique que l'on a traversés étaient peut-être nécessaires pour obtenir de l'argent de Patrimoine Canada. Je ne suis pas paranoïaque, mais Patrimoine Canada ne paie pas les professeures et les professeurs. Patrimoine Canada ne paie pas les cours. Patrimoine Canada donne de l'argent pour des projets. Alors après trois ans de projets, on veut des résultats. Je banalise un peu le processus, mais c'est une question que je pose. Où en sommes-nous? Où en serons-nous dans dix ans par rapport à la subvention qui nourrit non seulement le Secteur langue, mais aussi d'autres projets?

**Recteur et vice-chancelier** : Je trouve triste que les derniers propos s'enlisent autour des sources de revenus d'une université qui tente de bien former ses étudiantes et ses étudiants. Nous avons un enjeu de société qui nous interpelle. Ce n'est pas uniquement un enjeu de notre université. L'Université doit faire une contribution importante à la formation linguistique des étudiantes et des étudiants qui choisissent de la fréquenter. Je pense que c'est le point de départ sur lequel on doit réfléchir. L'analyse du sénateur Winter m'interpelle beaucoup plus que ce que je viens d'entendre avec tout le respect que je dois à la sénatrice Gervais. Je pense que nous faisons fausse route en fixant les moyens financiers que nous avons et par la suite livrer un projet de formation. Si nous réfléchissons de la sorte, je crois que cela ne mènera pas au système que l'on cherche à développer dans cette université. Je crois qu'il faut bien poser le diagnostic. Je crois qu'il faut innover.

### 13.3 Formation linguistique (suite)

J'étais là en 1997. Je n'ai pas nécessairement toutes les mêmes interprétations du suivi de 1997 que d'autres autour de la table. On pourrait en débattre longtemps, mais je crois qu'il faut vraiment faire attention de dire parlons de ressources, parlons de types de professeures ou de professeurs, et là on vous fera un modèle de formation. J'aimerais que l'on étudie ceci en partant de la perspective de l'étudiante et de l'étudiant. Je crois qu'il y a des modèles de formation qui doivent évoluer et je pense que c'est cela que la proposition tente de faire. Au plan pédagogique, pour la formation des langues et autres, je pense que la situation a beaucoup évolué au cours des 30 dernières années. Il y a des approches qui sont multiples. Je pense qu'il y a des ajustements à faire et c'est normal. Je préférerais ajuster les structures et les moyens en fonction du but visé.

Je terminerai en disant que la formation linguistique nécessitera des revenus. Nous faisons partie d'un groupe linguistique en milieu minoritaire qui a droit à des fonds fédéraux pour encourager le maintien et le développement de la langue. Si nous pensons que c'est un revenu moins intéressant que celui que l'on obtient des droits de scolarité, je m'excuse, mais ce n'est pas comme ça que je pense en tant que gestionnaire de l'Université. Je crois qu'il faut espérer. Je crois que le dialogue que l'on veut avoir avec la province est important et je salue l'ouverture du côté de la province. Enfin, je souhaiterais que l'on commence par la case de départ plutôt que par la case d'arrivée pour essayer de trouver de nouvelles façons d'aborder la question.

**Gervais** : Je parlais au nom des collègues dont l'emploi est précaire. Ils sont craintifs devant l'innovation, car ils se sentent menacés. D'autre part, quand j'ai lu le dernier paragraphe de la lettre de notre doyenne à la page 68, je me suis dit : doit-on encore retarder le processus? Toutes les représentantes et tous les représentants ont subi suffisamment de délais. J'espère que nous n'aurons pas d'autres débats et d'autres délais. Nous avons hâte d'avancer.

**McKee-Allain** : Ma lettre s'adressait au vice-recteur adjoint à l'enseignement, car je faisais partie d'un comité d'évaluation. Je pensais que le dossier serait traité au Comité et je souhaitais avoir une discussion. Ce n'est pas pour retarder le processus.

**M. Caron** : Je voudrais faire une proposition de modification à la recommandation 5. On dirait plutôt que l'on procède au développement d'un plan qui permettra d'augmenter le nombre de postes réguliers et permanents pour les professeures et les professeurs de français dans les trois campus et assurera des conditions de travail similaires à celles reconnues aux autres membres du corps professoral.

**Président d'assemblée** : Est-ce que tout cela remplace tout ce qui vient après le mot *plan*?

**M. Caron** : Oui.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas un amendement.

**M. Caron** : Comment pouvons-nous voter sur l'ensemble de ce qui est proposé si l'on est en désaccord avec l'approche prise?

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous avez des objections au maintien de la recommandation 5?

**M. Caron** : Oui.

**Président d'assemblée** : Donc, vous pouvez demander que la recommandation 5 soit retirée.

#### Amendement

**P : 16-SAC-071102**

Michèle L. Caron, appuyée par Luc Vigneault, propose :

« Que la recommandation 5 soit retirée. »



#### 14. PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Concernant une œuvre scientifique, la personne responsable dans l'unité où l'œuvre est publiée communiquera avec deux évaluateurs ou évaluatrices externes pour faire l'évaluation. Le tout se fera dans l'anonymat. Advenant que le comité d'évaluation interne est partagé sur la question de la publication, c'est-à-dire qu'une évaluatrice ou un évaluateur externe dit oui tandis que l'autre dit non, l'évaluation sera soumise à une troisième personne en espérant qu'elle puisse trancher. Enfin, c'est le comité d'évaluation qui donne l'approbation qui est finale et sans appel.

Veillez noter que la politique d'édition n'a pas voulu s'ingérer dans les protocoles de publication des différentes maisons d'édition ou instances qui publient. Souvent ces formats sont différents et ils varient d'une instance à l'autre. Si la Revue de l'Université a un format de présentation qui est différent de la Revue du département de mathématiques, par exemple, on ne va pas s'ingérer là-dedans.

**P : 18-SAC-071102**

Neil Boucher, appuyé par Salem Lakhal, propose :

*« Que le Sénat académique adopte le document Protocole d'édition des œuvres éditées sous l'égide de l'Université de Moncton. »*

**Lakhal** : J'ai deux préoccupations concernant ce document. La Revue de l'Université de Moncton a son statut et sa façon d'élire les membres de son comité. Je crains des conflits avec ce document. Je demanderais alors d'exclure la Revue de l'Université de Moncton. Par ailleurs, il y a un document qui s'appelle *document de travail*. Par exemple, l'article qui n'a pas été envoyé à une revue est un article qui est là et on le nomme un document de travail. Tout le monde sait que c'est un document qui n'a pas été arbitré. Alors, avec la nouvelle procédure qui est proposée ici, même un document de travail doit être arbitré avec des arbitres d'une manière anonyme à l'extérieur. Je ne peux pas dire que c'est mauvais, mais c'est un travail laborieux que l'on va faire. Avec cette procédure, on risque d'alourdir le tout.

**Winter** : J'ai un énorme problème avec ceci et je vois encore une contradiction entre le discours et la pratique. Si nous voulons instaurer l'aspect critique dans une université en plus de parler d'un projet de société, je ne vois pas comment on peut adopter un protocole d'édition comme celui-ci. Il y a un cas assez important qui se passe à la Kennedy School of Politics concernant un texte sur la politique américaine vis-à-vis Israël. Ce document suscite une controverse énorme car plusieurs l'interprète comme étant un document antisémite.

On interprète comme on veut parfois. Ce que la Kennedy School of Politics a fait et ce que je pense qui devrait peut-être être fait ici, c'est prévoir quelque chose qui dit que nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est dit dans ce document, ce livre ou ce texte, mais nous permettons la publication en tant qu'université, en tant que lieu où l'on favorise des opinions divergentes et même parfois peut-être des opinions qui sont dégoûtantes. On ne voudrait pas les censurer.

Je n'arrive pas à sortir de la sorte d'impressionnisme qu'il y a ici une sorte de censure. Vous vous souviendrez que notre lieutenant-gouverneur, à une certaine époque, avait des opinions différentes et révolutionnaires. J'aurais espéré que l'on continue à avoir un forum où l'on peut, encore une fois dans le contexte universitaire, répandre ce genre de document. Je ne parle pas de publications scientifiques.

**M. Caron** : Mes préoccupations rejoignent celles du sénateur Winter pour la liberté universitaire. Le document que nous avons devant nous, à mon avis, doit être déposé. Il faut clarifier et confirmer notre engagement à l'égard de notre liberté universitaire et pour y arriver, il faut définir certains termes, par exemple le terme *œuvre*. Même une note de service pourrait être à la limite une œuvre.

Je note aussi que la composition des comités d'évaluation relève du vice-recteur adjoint à la recherche. Je peux vivre avec ça. Mais quels sont les critères? Que vont-ils regarder? Lorsqu'il s'agit de faire une évaluation d'une œuvre scientifique, c'est un terrain connu car il y a des normes, mais pour les textes de vulgarisation, nous parlons de quoi? Je pense que je ne peux plus demander le dépôt car j'ai parlé.

#### 14. PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

**Président d'assemblée** : Oui, vous pouvez proposer le dépôt, mais vous arrêtez le débat.

**M. Caron** : Merci. Je n'arrête pas le débat.

**Deguire** : On cherche à résoudre un problème ici, mais il y a un manque de clarté. Ceci est beaucoup trop général pour le problème que l'on cherche à résoudre. Je reviens sur ce que la sénatrice Caron disait. Est-ce que cela veut dire que chaque rapport de recherche utilisé par un département va devoir passer par un processus d'évaluation? On va mettre fin à quoi au juste en acceptant quelque chose comme ça? On va mettre les bâtons dans les roues à combien de personnes? Cette politique est beaucoup trop large. Avons-nous des exemples? Ce n'est pas clair pour moi.

**Blanchard** : Est-ce que la politique inclut toutes les œuvres scientifiques publiées incluant les articles de conférence et les articles de revue révisés par les pairs. Est-ce que vous proposez de faire une révision des articles de revue qui sont, par définition, révisés par les pairs?

**VRER** : Non. Seulement les publications éditées sous l'égide de l'Université de Moncton.

**Blanchard** : Ce n'est vraiment pas clair dans le document. Disons que je publie un article de journal dans une revue scientifique?

**VRER** : Dans la revue Science Today?

**Blanchard** : Par exemple.

**VRER** : Ce sont de tes affaires.

**Blanchard** : Ce n'est pas inclus dans le protocole?

**VRER** : Non, car ce n'est pas une publication éditée sous l'égide de l'Université de Moncton.

**Président d'assemblée** : Est-ce que le vice-recteur peut expliquer l'expression *sous l'égide de l'Université de Moncton*.

**VRER** : Quand l'Université de Moncton publie la Revue de l'Université de Moncton, par exemple, elle est interpellée. C'est une publication qui émane d'une instance universitaire et elle est éditée sous l'égide de l'Université de Moncton. L'Université participe en tant qu'institution à la publication de l'œuvre. Si le logo de l'Université apparaît sur la publication, s'il y a un libellé qui dit *publié ou gracieuseté de l'Université de Moncton*, c'est alors une publication sous l'égide de l'Université de Moncton. Science Today, vous pouvez publier dedans sans être lié par le protocole d'édition.

**Président d'assemblée** : Est-ce que cela répond à votre question?

**Blanchard** : Pas tout à fait. Je ne sais pas si le sénateur Boghen peut apporter une précision, car cela ne répond pas vraiment à ma question. Disons que je publie un article scientifique, je vais certainement dire que je suis un étudiant de l'Université de Moncton.

**Gauvin** : À la page 2, on écrit *toute œuvre* et l'on met entre parenthèse les mots *manuscrit, publication, ouvrage, livre, articles, etc.* Jamais je ne voterai pour un document qui a un *etc.* Est-ce que toute œuvre inclut les notes de cours? Il faudrait préciser.

Au milieu de la page 3, dernier paragraphe, on prévoit une pratique contraire à la pratique courante de tous les journaux lors d'une première soumission. On a le droit d'argumenter avec les évaluateurs et les évaluatrices. Ici, le protocole d'édition ne le permet pas.

**M.-F. Albert** : J'aurais aimé avoir un préambule qui explique davantage le but d'un tel protocole.

**14. PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**L. Caron** : Je crois que tous les arguments sont sur la table. J'aimerais revenir sur la question de la liberté universitaire. Je vois des endroits dans le texte où la liberté universitaire est probablement lésée. Aussi, la définition du mot *œuvre* est à préciser. Est-ce qu'un document de deux pages dans lequel on vulgarise un phénomène passera par une filiale de deux personnes qui devront réviser le texte? Je vois une lourdeur dans la gestion du protocole.

**Boghen** : À la FESR, on tente par tous les moyens possibles de faire reconnaître la contribution de l'Université de Moncton. On souhaite que les scientifiques, les étudiantes et les étudiants identifient l'Université de Moncton dans leur communication que ce soit pour l'équipement, pour l'aide financière ou autre. L'identification de l'Université de Moncton est très importante et je me demande si cela n'est pas la raison pour laquelle une publication devrait passer devant un Comité d'évaluation.

**Lefrançois** : À titre de bibliothécaire, je ne peux pas souscrire à un tel protocole d'édition. C'est un exercice de censure et je ne peux pas souscrire à cela.

**Chiasson** : Est-ce que le site Web sera assujéti au protocole d'édition?

**Couturier** : Autant que je suis de ceux qui pensent que l'on doit se doter d'une politique régissant ce genre de choses, autant je suis conscient du débat qui s'est produit il n'y a pas si longtemps et qui interpellait en particulier ma discipline, autant je sens que le document soumis aujourd'hui contient des éléments intéressants, autant je crois que le document devrait cheminer un peu plus avant que l'on ne se penche sur son adoption aujourd'hui. Il y a un processus de mûrissement qui s'impose dans ce document compte tenu des questions posées. Je pense qu'il faut aussi s'interroger sur la mise en opération de ce protocole d'édition. Si on l'adoptait aujourd'hui, est-ce que l'on pourrait la mettre en œuvre. Je n'en suis pas convaincu.

Il y a peut-être un autre élément qu'il faudrait ajouter à notre réflexion. Une politique comme celle-ci devrait peut-être s'accompagner d'une réflexion sur le positionnement que l'on souhaite avoir comme université dans le domaine de l'intervention à la fois scientifique, mais aussi dans le domaine du débat des idées, des publications qui ne sont pas des publications scientifiques et qui contribuent à notre rôle d'Université de faire surgir un débat d'idées dans la société. Peut-être que l'on devrait avoir une réflexion parallèle sur nos moyens de diffusion comme université. Nous sommes tous conscients qu'il y a un grand vide depuis la disparition des Éditions d'Acadie.

**VRER** : J'aimerais rassurer les sénatrices et les sénateurs que lorsqu'il a été question de mettre ceci sur papier, je n'avais pas à l'esprit toute la question de la censure. D'ailleurs comme vous pouvez le constater, si censure il y avait, ce serait la censure par des pairs, car les gens qui évaluent sont des spécialistes de la discipline ici ou à l'extérieur.

Aussi, pour moi une œuvre voulait dire des publications et non pas vos notes de cours, notes de service ou Internet. Le sénateur Deguire a soulevé la question à savoir pourquoi on propose une politique. Il a fait référence à un incident en particulier. Si l'incident nous a été bénéfique, c'est qu'il nous a exposé au fait que nous n'avions aucune balise sur laquelle nous pouvions nous appuyer dans des situations qui n'étaient pas nécessairement les meilleures. Ceci étant dit, j'ai pris bonne note de vos commentaires. Je suis prêt à continuer à travailler avec les personnes qui voudront bien se porter volontaire à le faire avec moi.

**Président d'assemblée** : Voulez-vous que l'on vote sur le document.

**VRER** : Non, je préférerais la formation d'un sous-comité *ad hoc* du Sénat académique qui étudierait toute la question de la publication à l'Université de Moncton et par l'Université de Moncton.

14. **PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)****R : 19-SAC-071102**

Gilles Bouchard, appuyé par Jonathan Blanchard, propose :

« *Que la proposition P : 18-SAC-071102 soit déposée.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**McKee-Allain** : Concernant la création d'un comité *ad hoc*, j'aimerais qu'il soit composé d'une expertise à l'Université que l'on pourrait aller chercher dans le domaine. Je ne voudrais pas que l'on se limite uniquement à la présence des membres du Sénat.

**Recteur et vice-chancelier** : Je crois qu'il y a deux volets à cette question. Le premier volet, c'est le dossier à savoir que lorsque l'un ou l'autre des secteurs de l'Université décide de publier, il y a des probabilités de libelles diffamatoires à l'égard de l'Institution. C'est une question qui nous interpelle. Si nous n'agissons pas de ce côté, je pense que l'on ne serait pas prudent et responsable. Selon moi, ceci est un élément beaucoup moins complexe à élaborer qu'une politique d'édition pour l'Institution. Le court terme me préoccupe. Je peux vous dire que nos conseillers juridiques nous encouragent fortement à mettre en place un processus pour un contrôle adéquat dans le cas des publications qui pourraient mener à des poursuites en libelle diffamatoire. On nous a demandé de prévoir ce contrôle et rien dans nos débats n'a changé mon point de vue. Je comprends tout à fait ce que le sénateur Winter dit. Publier des choses avec des idées provocantes, je n'ai aucun problème avec ça. Cependant, il y a des publications qui contiennent des propos diffamatoires.

Ce que je souhaiterais, c'est que l'on puisse émettre une certaine politique qui ne serait pas trop encombrante. Lorsqu'il y a des instances qui publient des ouvrages et ont des questions par rapport à des propos diffamatoires dans l'ouvrage, qu'elles puissent avoir accès à un conseil qui nous permettrait de vérifier cela. Je crois qu'il faut agir là-dessus car on ne peut pas paralyser l'ensemble de l'activité intellectuelle de l'Université. Pour le reste, s'il faut prendre un an et demi à débattre la question, je n'ai pas de problèmes. Donc, je souhaiterais que l'on regarde cela avec nos conseillers juridiques. Pouvons-nous émettre une note de service qui dirait que, dans le cas où il y a des publications qui sont des publications sous la responsabilité de l'Université de Moncton ou une de ses composantes, les responsables de la publication qui ont le moindre doute par rapport à des éléments qui pourraient être diffamatoires sont priés de demander l'avis juridique qui s'impose. Je crois que cela est important et je souhaiterais que l'on puisse le faire prochainement. Compte tenu que la politique n'est pas adoptée aujourd'hui, j'aimerais que l'on puisse donner suffisamment d'indication à qui de droit pour permettre, par exemple, au Centre d'études acadiennes de procéder avec les publications sans prendre des risques inutiles par rapport à ceci.

**M.-F. Albert** : La diffamation, c'est seulement quand le juge nous dit qu'il y a diffamation. Sinon, on est mal pris.

**Recteur et vice-chancelier** : J'ai bien dit des probabilités où il pourrait y avoir diffamation.

**M.-F. Albert** : N'y a-t-il pas des comités de lecture qui peuvent regarder et dire cela.

**Recteur et vice-chancelier** : On n'a pas de processus. C'est justement ça le problème.

**Winter** : Est-ce qu'il y a un moyen d'établir un comité de lecture qui pourrait se pencher sur les éléments juridiques? Il me semble que, quand même, cela ne devrait pas être tellement difficile à trouver un moyen pour souligner les éléments d'un texte qui sont possiblement illégaux? Ce qui m'inquiète, c'est ceci. Les universités, dans la place publique, sont prises de moins en moins au sérieux. Je crois que c'est une réalité. Si l'on regarde par exemple les éditoriaux du Times & Transcript par rapport à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, les universités sont présentées comme des dinosaures. J'ai l'impression que les universités se sont retirées du débat publique beaucoup trop tôt et c'est pour cela que j'aimerais appuyer l'idée de créer des presses universitaires qui s'impliqueraient davantage dans un projet de société.

**14. PROTOCOLE D'ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**M. Caron** : On m'accusera peut-être de prêcher contre ma profession, mais je pense qu'il ne faut pas tomber dans un excès de prudence par rapport à une crainte de libelle. Si l'on fait cela, je pourrais craindre que mes propos en salle de classe pourraient être interprétés de même et je ferais l'objet d'une poursuite. Je comprends que l'Université veuille se protéger car elle doit assumer la responsabilité de ses employés et employées. Je pense qu'il suffirait d'envoyer à tout le monde une définition du libelle diffamatoire chaque année.

**Lakhal** : Après l'intervention du recteur et vice-chancelier, c'est devenu plus clair dans mon esprit. Dans plusieurs universités, on écrit que l'Université ne souscrit pas aux idées et opinions de l'auteur. Est-ce suffisant?

**Recteur et vice-chancelier** : Dans mon esprit, l'exercice n'est pas d'avoir une politique qui découragerait ou qui alourdirait indûment la publication faite dans les différents secteurs à l'Université. Je crois qu'il faut assurer une bonne sensibilisation de ce dossier et laisser savoir aux différentes instances qui ont des responsabilités au niveau de la publication, qu'elles peuvent, en cas de doute, avoir accès à un service qui leur permet d'évaluer ceci. Je pense que c'est très important et il faut soutenir les différentes instances qui ont des responsabilités.

Concernant la suggestion du sénateur Lakhal, je pense que cela peut aider. Cela peut être un facteur atténuant la responsabilité, mais je ne suis pas certain que, en écrivant tout simplement quelque chose comme ça, l'on puisse ultimement éviter une responsabilité. Monsieur le Président, je pense que cette discussion nous permet d'adresser la question. Nous pouvons préparer un document qui permettra d'informer les différentes instances. Alors, on trouvera une façon d'adresser la situation à court terme et un jour si l'on juge qu'il nous faut une politique beaucoup plus large, alors nous y verrons. Je ne pense pas que je sente un besoin urgent d'aller plus loin que ça aujourd'hui.

**15. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070929 (RÉUNION ANNUELLE) ET CGV-070929 (RÉUNION ORDINAIRE)**

**Deguire** : Dans le procès-verbal de la 190<sup>e</sup> séance, à la page 6, au point 10, on parle d'efficience organisationnelle, donc améliorer l'efficacité opérationnelle et les pratiques de gestion. Je voudrais tout simplement rappeler que, dans une université, il y a une certaine lourdeur, cela s'appelle la collégialité et pour moi, c'est un incontournable. J'aimerais savoir exactement ce qu'est l'efficience organisationnelle.

**Recteur et vice-chancelier** : J'aimerais d'abord mentionner que l'ensemble du texte est disponible sur le site Web de l'Université. Il est affiché suivant son approbation par le Conseil des gouverneurs.

Plus spécifiquement, dans le document des objectifs triennaux de l'Équipe de direction, on identifie des champs d'action. Parmi ceux-ci, on a l'efficience organisationnelle. Les universités, comme l'ensemble des organisations, sont des organisations dynamiques qui évoluent et, périodiquement, il y a lieu de se poser des questions sur notre efficience organisationnelle. Dans le cas d'une université, on peut s'imaginer que c'est d'un côté purement administratif ou de soutien, mais cela peut être aussi dans le secteur académique. Nous n'avons pas encore identifié les secteurs que l'on pense mériteraient une analyse plus poussée. Il faut quand même éviter d'être trop statique dans nos modes de gestion. Je voudrais rassurer le sénateur Deguire que s'il y voyait des choses qui sont contraires aux pratiques de gestion du secteur académique dans une université, ce n'est certainement pas les motifs qui sous-tendent ce champ d'action.

**Deguire** : Je suis d'accord avec l'efficience organisationnelle. L'Université, c'est quelque chose de gros. On veut que cela fonctionne et je comprends les idées derrière. Je voulais tout simplement mentionner que de temps à autre l'efficience organisationnelle se bute à la collégialité et, à un certain moment donné, il faut choisir entre l'un et l'autre. La collégialité a son importance même si elle alourdit un peu certains processus universitaires.

15. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070929 (RÉUNION ANNUELLE) ET CGV-070929 (RÉUNION ORDINAIRE) (suite)**

**M. Caron** : Dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs, au point 14, je me suis abstenue. Le vote ne l'indique pas et devra être corrigé à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs. Par rapport au point 10, est-ce que je dois comprendre que les objectifs de l'Équipe de direction ne seront présentés qu'au Conseil des gouverneurs et que l'Université n'exige pas qu'ils soient présentés au Sénat académique?

**Recteur et vice-chancelier** : Ce document est un outil de gestion du recteur et vice-chancelier et de son équipe de direction. C'est un outil qui a été développé en 2000. C'est un modèle qui a été développé dès ma première année au poste de recteur et vice-chancelier. J'ai toujours utilisé le même processus. Les objectifs qui ressortent des champs d'action et les moyens d'action proposés sont souvent l'aboutissement d'un certain nombre de dossiers très importants dans la communauté universitaire. Certains dossiers sont discutés aux différentes instances de l'Université, par exemple la réussite universitaire, la reconfiguration des programmes, l'agenda de recherche et les créneaux de recherche. Formellement, je peux vous dire que l'on n'a jamais déposé, pour approbation, ce document au Sénat académique. Il est aussi pour le recteur et vice-chancelier un plan d'action qu'il propose au Conseil des gouverneurs qui a le mandat d'évaluer son rendement une fois par année, comme vous le savez.

16. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

17. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 7 mars 2008 à 8 h 30.

18. **CLÔTURE**

La réunion se termine à 14 h 42.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale